**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 07 septembre 2020**

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, TIXIER Floriane, MAINGRET Benoît, JANOT Claude-Annik, BONNET Marc, CHOUTEAU Eric, RAFFIER David, FALLOUX Bénédicte, GRANDIN Isabelle, MONNIER Benoît, MARTIN Sylvie, DEROUINEAU Flora, LAURY Julien.

Absents excusés : Madame BRUNEAU Marline, Monsieur JOURDAIN Luc.

Madame Marline BRUNEAU donne pouvoir à Monsieur Benoît MAINGRET.

Monsieur Luc JOURDAIN donne pouvoir à Madame Isabelle ISABELLON.

Sylvie MARTIN a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**Délibérations :**

**1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, adopte le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.***

**2. Droit à la formation des élus**

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d’élu local, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a instauré, en son article 73 créant l’article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un droit à une formation adaptée à leurs fonctions des élus municipaux.

Dans les trois mois suivants le renouvellement de l’assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus devra être annexé au Compte Administratif.

Le montant prévisionnel des dépenses de formations ne peut être inférieur à 2 % et ne peut être supérieur à 20 % du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus communaux. Aussi, conformément à l’article 107 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, une formation devra être organisée au cours de la 1ère année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, du droit à la formation. Les thèmes privilégiés seront les fondamentaux de l’action publique locale ainsi que les formations en lien avec les délégations et l’appartenance aux différentes commissions. Il sera alloué une enveloppe annuelle d’un montant correspondant à au moins 2 % du montant des indemnités des élus.***

**3. Désignation élu référent sécurité routière**

A la demande de la coordination Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, un élu référent sécurité routière doit être désigné.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, désigne Isabelle ISABELLON en tant qu’élue référente sécurité routière.***

**4. Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, la comptable publique a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d’admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Madame le Maire explique qu’il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 5.40 €, correspondant à des impayés de prestation d’accueil périscolaire.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, admet en non-valeur la créance dont le montant s’élève à 5.40 € et précise qu’un mandat sera émis au compte 6541 du budget 2020.***

**5. Tarif location de la salle des Fêtes - Festivini**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la manifestation « Equivini », randonnée équestre organisée par le Comité d’Organisation des Evénements Viticoles Saumurois dans le cadre de Festivini, se déroulera du jeudi 10 au dimanche 13 septembre 2020.

En plus des espaces extérieurs, la salle des Fêtes sera utilisée.

Aussi, bien que le siège de l’organisateur soit fixé à Saumur, il est proposé d’établir une tarification « association communale », c’est-à-dire une participation de 100 €. En effet, Festivini correspond au festival de la Culture du Vin en Saumurois et intervient sur l’ensemble du territoire du Saumurois en proposant des animations autour de la vigne et du vin, permettant ainsi de promouvoir notre territoire.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte d’établir la tarification « association communale » au Comité d’Organisation des Evénements Viticoles Saumurois, correspondant à une participation de 100 € pour la location de la salle des fêtes.***

**6.** **Demande de remboursement des arrhes de locations des salles communales**

Madame le Maire indique que plusieurs particuliers avaient réservé en début d’année 2020 la salle Saint Louis et la salle des fêtes pour des rassemblements familiaux. Des arrhes avaient alors été versées. Suite à la crise sanitaire liée au Covid 19, ces manifestations n’ont pas pu avoir lieu. A titre exceptionnel, il est proposé d’effectuer le remboursement des arrhes versées, pour un montant total de 190 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve le remboursement des arrhes aux personnes ci-dessus désignées, pour un montant total de 190 €.***

**7. Subvention exceptionnelle - soutien au Liban**

Le 04 août dernier, une double explosion dans le port de Beyrouth a dévasté une grande partie de la capitale libanaise. L’explosion a causé des dommages structurels très importants, et plus de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri.

L’AMF49 (Association des Maires de France) a relayé un appel pour soutenir l’association ACTED, partenaire de l’AMF, présente au Liban depuis 2006, qui a réalisé une évaluation de besoins les plus urgents et s’organise pour apporter aux personnes les plus vulnérables des abris, assurer leur accès aux biens de première nécessité, aux services de base et à la protection psychologique.

La commune du Puy Notre Dame souhaite s’inscrire dans cette démarche de solidarité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l’association ACTED.***

**8. Modification de l’ordre du jour**

Madame Le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à l’ordre du jour le sujet suivant : Programme 2020 d’effacement des réseaux basse tension électriques et d’éclairage public.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte de modifier l’ordre du jour et d’y intégrer ce sujet.***

**9. Programme 2020 d’effacement des réseaux basse tension électriques et d’éclairage public**

Madame le Maire propose de verser un fonds de concours de 20 % au profit du SIEML pour les travaux de fourniture et pose d’un candélabre supplémentaire Rue du Parc, dans le cadre des travaux d’enfouissement des réseaux, permettant ainsi de sécuriser l’accès au stade. Le montant de cette dépense supplémentaire est de 3 971.34 € ; le taux du fonds de concours est de 20 %, le montant du fond de concours à verser au SIEML s’élève donc à 794.27€ net de taxe.

Il est précisé que les travaux débuteront le mardi 08 septembre 2020, pour une durée d’environ 3 semaines.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses pour la fourniture et la pose d’un candélabre supplémentaire.***

**Questions diverses**

**1. Rencontre entreprises**

Une rencontre entre les entreprises de la commune était prévue le mercredi 07 octobre prochain.

Compte tenu du contexte sanitaire, qui empêcherait toute convivialité, il est préférable de reporter cette rencontre. Un courrier sera transmis à l’ensemble des entreprises pour les prévenir de ce report.

**2. Manifestations sur la commune**

- **Equivini** : du 11 au 13/09/2020 : il s’agit de 3 randonnées équestres partant du Puy Notre Dame, ainsi que des balades en calèche. Le bivouac des participants sera installé dans le parc de la Mairie.

Des stands de produits locaux seront installés (Crémet d’Anjou, champignons, confiture de Flo, miel…)

Des visites de la commune seront également organisées pour les cavaliers le dimanche après-midi.

La commune leur met à disposition la salle des Fêtes (pour les dîners), ainsi que la salle Saint Vincent (pour le pointage des participants). Un espace a été prévu pour les douches des chevaux, et les besoins en eau seront également assurés par la commune.

Entre 60 et 85 attelages sont attendus.

Le pot d’accueil aura lieu le vendredi soir (11/09) à 19h00.

- **Journées du Patrimoine** : 19 et 20 septembre 2020, organisées par l’Association Patrimoine.

Seront proposées :

- la visite de la salle du Trésor, des visites théâtralisées de la Collègiale, l’exposition de cartes postales, l’exposition de vêtements liturgiques.

- Pièce de théâtre : La conversation de Jean d’Ormesson.

- Dégustation de vins à l’ancien office de tourisme

**3. Broyage de végétaux – trocs plantes**

Il est proposé de reconduire ces 2 actions, sur l’une des deux dates : samedi 17/10 ou samedi 07/11, à confirmer avec Kyrielle (service des déchets de l’Agglomération Saumur Val de Loire)

**4. Marché dominical**

Madame le Maire indique que la vendeuse de fromages de l’Abbaye d’Asnières devrait quitter le marché prochainement car ses ventes à la ferme sont suffisantes. Il est donc proposé que soit rappelé le fromager qui était venu s’installer un dimanche en juillet.

Depuis quelques temps, se sont installés en plus : un rémouleur (environ 1 fois par mois), une vendeuse de champignons (produits transformés issus des champignons). L’installation d’un vendeur de bières bio capsulées est en projet.

Afin d’éviter tout conflit, il est suggéré que tout vendeur vienne se signaler en mairie avant de s’installer. Un règlement formalisant le fonctionnement du marché pourrait également être rédigé.

Une réunion devrait être organisée avec l’ensemble des participants du marché.

**5. Convention d’utilisation de la salle de sport**

Une convention d’utilisation des locaux a été signée avec le RCDoué Basket l’année dernière, et elle sera reconduite pour cette année 2020-2021.

Le club de tennis de Montreuil-Bellay peut également être amené à utiliser la salle de sport ; il est donc proposé de prévoir une convention de mise à disposition des locaux, à titre gracieux. Une délibération sera prévue à l’ordre du prochain conseil municipal pour valider ce sujet.

**6. ESPV football**

L’assemblée générale de l’ESPV football se déroulera le dimanche 13 septembre 2020, à 18h30, au stade de Vaudelnay.

Arnaud Martin, Président de l’ESPV, propose d’intervenir au début d’un conseil municipal afin de présenter son association. Cette présentation pourra avoir lieu lors du conseil municipal du 16 novembre (à valider avec Arnaud Martin).

**7. Chantier Jeunes**

Les chantiers jeunes n’ont pas pu se dérouler en avril dernier en raison de la période de confinement. Aussi, il est proposé de reconduire cette action pour les vacances de la Toussaint.

Des travaux de peinture pourront être effectués (portail de l’école, grilles du parc…), intervention sur le mur du stade qui a été taggé (mur à nettoyer ou à repeindre), ainsi que des travaux d’espaces verts (ramassage des feuilles…)

Au vu du contexte sanitaire, les conditions d’accueil devront être finalisées avec le centre social.

**8. Bâtiments communaux**

Les travaux suivants ont été réalisés durant l’été :

* Le changement et déplacement de radiateur à l’accueil de la mairie (pour permettre l’installation d’un double écran sur le poste informatique) par l’entreprise AJC Bat
* La pose de la clôture au stade, par l’entreprise BPA (Blais Pins Associés)
* Le changement de la tuyauterie du chauffage de l’école maternelle, par l’entreprise Leguay
* La pose de la main courante autour du stade, par l’entreprise STEG
* Le mur du parc de la Mairie (côté rue du stade) a été terminé (réalisation par Jean-Michel Leboucher, agent communal), il restera les grilles à poser, sachant qu’il faudra sabler et peindre ces grilles au préalable.

Devront avoir lieu prochainement (devis validés) :

* Signalétique du pôle santé, par l’entreprise Hargo
* Sonorisation de l’église, par l’entreprise TSB (Franck Contant)
* Remplacement des éclairages et de l’électricité aux ateliers municipaux, par l’entreprise AJC Bat

Une visite de l’ensemble des bâtiments communaux se déroulera le samedi 10 octobre à 9h00 (RV en mairie) et permettra ainsi de constater l’état des bâtiments de la commune et définir les priorités sur les travaux à prévoir pour les prochaines années.

**9. Commissions thématiques de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire**

Dorénavant, les commissions thématiques de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire sont ouvertes aux conseillers municipaux. Ces commissions comprennent 27 membres au maximum dont 20 parmi les conseillers communautaires et 7 parmi les conseillers municipaux. Ainsi, se sont inscrits :

- Isabelle ISABELLON :

\* Industrie – zones d'activités – ateliers et usines relais – pépinières d'entreprises et toutes les entreprises en lien avec ces infrastructures

\* Tourisme, Patrimoine et cavités

\* Environnement, transition énergétique et mobilités

- Floriane TIXIER : Emploi, Formation, Insertion et territoire zéro chômeur

- Julien LAURY : Ruralité, Agriculture, Cheval et filière bois

- Marline BRUNEAU : Gestion, valorisation des déchets et économie circulaire

Madame le Maire rajoute qu’elle a été élue vice-Présidente de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme ; le Président est le Maire de la commune de Villebernier.

**10. Défibrillateur près de la Mairie**

Lors de la manifestation Vignes Vin Rando, il a été remarqué que le défibrillateur situé près de la mairie semblait défectueux ; un contrôle devra être effectué. *Après vérification, il s’avère que tous les voyants sont bien allumés, donc l’état de fonctionnement est normal.*

**Prochaines séances du conseil municipal :**

**- Lundi 12 octobre à 19h00**

**- Lundi 16 novembre à 19h00**

**- Lundi 14 décembre à 19h00**

**La séance du conseil municipal est clôturée à 20 h 20.**